Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Consulat Général de Suisse à Rio de Janeiro
Consulat Général de Suisse à São Paulo

Visa de Regroupement Familial:
Conjoints de citoyens étrangers (non suisses) résidant en Suisse

Demande de visa pour qui a l'intention de fixer résidence avec sa/son conjoint.e de nationalité étrangère (non suisse) résidant en Suisse.

Les requérants résidant au Brésil peuvent déposer une demande de visa :

- **soit en personne** (prise de rendez-vous via e-mail obligatoire). A noter que le passeport n'est pas retenu au consulat pendant la procédure, mais qu'il est rendu au client à la fin de l'entretien.
- **soit par courrier** (voir les adresses des consulats en page 3). En cas d'envoi par courrier, le passeport original ne doit **pas** être envoyé au consulat.

Documentation requise
(les dossiers incomplets ne seront pas acceptés)

1	3 exemplaires du Formulaire de Demande de Visa de Séjour de Longue Durée (visa National D) dûment complétés et signés par la/le requérant.e. *Assurez-vous d'indiquer votre numéro de téléphone et votre e-mail (rubrique n° 16) afin que nous puissions vous contacter facilement en cas de besoin.*	
2	4 photographies en couleurs, récentes, identiques, de bonne qualité, fond blanc/neutre, préf. 3 cm x 4 cm.	
3	2 photocopies des pages d'identification du passeport de la/du requérant.e (pages contenant la photo, les données personnelles, la signature, la validité et le numéro du passeport). *Le passeport doit être valable au minimum encore 6 mois, contenir au moins 2 pages libres et avoir été émis depuis moins de 10 ans.*	
4	2 photocopies des pages d'identification du passeport de la/du conjoint.e résidant en Suisse.	
5	2 photocopies du permis de séjour de la /du conjoint.e résidant en Suisse.	
6	1 extrait d'acte de mariage original, avec date d'établissement inférieure 6 mois et Apostille de la Haye ainsi qu'une photocopie de ce document.	
7	Traduction effectuée par un.e traductrice/traducteur assermenté.e de l'acte de mariage (si acte de mariage pas rédigé en français, allemand ou italien) ainsi qu'une photocopie de ce document.	
8	1 extrait du casier judiciaire original délivré par la Police Fédérale du Brésil (avec Apostille de La Haye) et une photocopie de ce même document. Ce document peut être commandé en ligne sur le site https://www.gov.br/pt-br/servicos/emitir-certidao-de-antecedentes-criminais	
9	Traduction effectuée par un.e traductrice/traducteur assermenté.e de l'extrait du casier judiciaire et une photocopie de ce même document.	
10	En cas d'envoi par courrier: copie de la preuve de paiement de l'émolument de visa.	
	Paiement de l'émolument visa Les visas pour les conjoints de citoyens de nationalité CH / UE / AELE sont gratuits. https://www.eda.admin.ch/countries/brazil/fr/home/visa/entree-ch/superieur-a-90-jours/emoluments-national.html Moyens de paiement acceptés à **RIO DE JANEIRO** Au guichet: carte de débit, au comptant ou Pix Par courrier: virement bancaire ou Pix (ne PAS envoyer du cash par courrier SVP)	

Consulado Geral da Suíça no Rio de Janeiro
Banco Bradesco
Agência: 3019
C/C 765297-6
CNPJ: 03.720.975/0001-82 (= chave PIX)

Veuillez envoyer une copie de la preuve de paiement par courriel riodejaneiro.visa@eda.admin.ch afin que la comptabilité puisse identifier le paiement.

Moyens de paiement acceptés à **SÃO PAULO**

Au guichet: carte de débit, au comptant ou Pix

Par courrier: virement bancaire ou Pix (ne PAS envoyer du cash par courrier SVP)
Consulado Geral da Suíça em São Paulo
Banco Bradesco SA
Número do banco: 237
Agência: 3114
Conta-corrente: 0663145-2
CNPJ: 03.728.188/0001-87
Para pagar a taxa por PIX, chave: 03728188000187

Veuillez envoyer une copie de la preuve de paiement par courriel saopaulo.visa@eda.admin.ch afin que la comptabilité puisse identifier le paiement.

ATTENTION:

Les demandes de visa sont envoyées en Suisse pour examen. La décision relève de la compétence de l'office cantonal des migrations et prend en moyenne de 2 à 4 mois. Dès lors, **le consulat n'est pas en mesure de garantir un délai concernant la décision**. Pour de plus **amples informations sur l'état d'avancement de votre dossier, veuillez contacter l'office cantonal des migrations.**

Après transmission de votre demande de visa au Canton, le consulat n'a pas de possibilité de suivi automatique de l'état d'avancement de votre dossier. Lorsque votre visa sera approuvé, l'office cantonal des migrations vous en informera et communiquera un numéro de dossier avec référence SYMIC (en allemand : ZEMIS, en italien: SIMIC). Lorsque vous recevrez le numéro de dossier ou la confirmation que votre visa a été approuvé, veuillez recontacter le consulat par courriel pour obtenir des instructions sur les formalités d'émission du visa.

Nous conseillons de ne pas acheter votre billet d'avion avant réception de l'autorisation d'établissement du visa.

Les autorités suisses se réservent le droit de requérir des documents et/ou des informations complémentaires. Le consulat ne se porte pas responsable pour d'éventuelles taxes découlant des sollicitations des autorités suisses.

Les émoluments payés ne sont pas remboursés, même en cas de retrait de la demande ou de refus du visa.

APOSTILLE DE LA HAYE

Il est nécessaire d'apostiller tous les documents officiels. Le Brésil et la Suisse sont signataires de la "Convention de l'Apostille de La Haye". Pour cela, les documents émis au Brésil et destinés à la Suisse devront être apostillés auprès des autorités compétentes locales (offices notariaux). Pour de plus amples informations sur l'apostille à apposer sur les documents, consultez le Portail du Conseil National de Justice (CNJ)

Consulat Général de Suisse à Rio de Janeiro

Rua Cândido Mendes 157
11° andar
20241-220 Rio de Janeiro / RJ
Brasil
Service des visas : riodejaneiro.visa@eda.admin.ch

Compétent pour les États de :
Acre (AC), Alagoas (AL), Amapá (AP), Amazonas (AM), Bahia (BA), Ceará (CE), Distrito Federal (DF), Espírito Santo (ES), Goiás (GO), Maranhão (MA), Minas Gerais (MG), Pará (PA), Paraíba (PB), Pernambuco (PE), Piauí (PI), Rio de Janeiro (RJ), Rio Grande do Norte (RN), Rondônia (RO), Roraima (RR), Sergipe (SE) et Tocantins (TO)

Les Consulats Honoraires de Belém (PA), Belo Horizonte (MG), Fortaleza (CE), Manaus (AM), Salvador (BA) et Recife (PE), ne sont pas en mesure de traiter les sujets concernant les visas.

Consulat Général de Suisse à São Paulo

Av. Paulista 1754, 4° andar
Edificio Grande Avenida
01310-920 São Paulo / SP
Brésil
Service des visas : saopaulo.visa@eda.admin.ch

Compétent pour les États de :
Mato Grosso (MT), Mato Grosso do SUL (MS), Paraná (PR), Rio Grande do Sul (RS), Santa Catarina (SC) et São Paulo (SP)

Les Consulats Honoraires de Curitiba (PR), Florianópolis (SC) et Porto Alegre (RS) ne sont pas en mesure de traiter les sujets concernant les visas.

Dernière mise à jour: août 2025